

FORMULAIRE 1 : DÉCLARATION, RENONCIATION ET AUTORISATION RELATIVES AUX COMPTES GÉNÉRAUX EN FIDÉICOMMIS

(Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des administrateurs agréés, art. 9)

À :

_____ (nom de l'établissement financier)

_____ (adresse, ville, code postal)

_____ (numéro de transit)

_____ (numéro de téléphone)

Je (nous) soussigné(e,s,es)¹

_____ (nom du(des) administrateur(s) agréé(s))

_____ (nom du(des) administrateur(s) agréé(s))

administrateur(s) agréé(s) domicilié(s) professionnellement à

_____ (adresse, ville, code postal)

_____ (adresse, ville, code postal)

_____ (numéro de téléphone)

déclare(ons) solennellement ce qui suit :

1. Le compte général en fidéicommiss numéro² _____ en mon (notre) nom, de votre établissement financier est ouvert ou comporte un (des) nouveau(x) propriétaire(s) depuis le _____.

_____ (nom du(des) propriétaire(s))

_____ (nom du(des) propriétaire(s))

_____ (adresse, ville, code postal)

_____ (adresse, ville, code postal)

_____ (numéro de téléphone)

2. La(es) personne(s) suivante(s) est(sont) autorisée(s), en sus du(es) soussigné(s), à signer les documents relatifs aux opérations courantes du compte général en fidéicommiss susmentionné :

_____ (nom de la(des) personne(s) autorisée(s))

_____ (nom de la(des) personne(s) autorisée(s))

3. Ce compte est constitué de fonds qui me (nous) sont confiés en fidéicommiss dans l'exercice de ma (notre) profession.
4. Je renonce (nous renonçons) de façon irrévocable aux intérêts ou autres revenus provenant de ce compte général en faveur de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ci-après « l'Ordre »), pour être versés au fonds d'indemnisation de l'Ordre.
5. Je donne (nous donnons) autorisation à votre établissement financier de transférer directement à l'Ordre les intérêts et autres revenus de ce compte général, déduction faite des frais d'administration, le cas échéant.
6. J'accorde (nous accordons) une autorisation irrévocable donnant le droit, sous réserve d'une loi provinciale ou fédérale ou d'un règlement pris en leur application, au Conseil d'administration de l'Ordre, au comité exécutif de l'Ordre, au comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, à la personne

responsable de l'inspection professionnelle de l'Ordre nommée en vertu de l'article 90 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), à un inspecteur ou à un syndic de l'Ordre, de :

- a) bloquer les sommes en dépôt dans un compte en fidéicommiss;
 - b) prendre possession de toutes les sommes et de tous les biens confiés à un administrateur agréé, révoquer la signature de l'administrateur agréé ou fermer le compte en fidéicommiss;
 - c) disposer des sommes et des biens confiés à un administrateur agréé s'il fait l'objet d'une révocation de permis, d'une radiation, d'une limitation du droit d'exercice, s'il cesse d'exercer, s'il se trouve dans une situation où un gardien provisoire ou un cessionnaire peut être nommé ou lorsque l'intérêt de la personne l'exige.
7. J'accorde (nous accordons) une autorisation irrévocable donnant le droit au Conseil d'administration ou au comité exécutif de l'Ordre, sur recommandation du syndic, au comité d'inspection professionnelle de l'Ordre et à la personne responsable de l'inspection professionnelle de l'Ordre nommée en vertu de l'article 90 du *Code des professions* d'exiger qu'il obtienne, aux frais du(es) soussigné(s), la signature conjointe d'un autre administrateur agréé désigné par le comité d'inspection professionnelle ou un syndic de l'Ordre pour tirer des chèques et les autres ordres de paiement sur le compte.
8. J'autorise (nous autorisons) l'établissement financier, sur demande du Conseil d'administration de l'Ordre, du comité exécutif de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre, de la personne responsable de l'inspection professionnelle de l'Ordre nommée en vertu de l'article 90 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), d'un inspecteur ou du syndic de l'Ordre, à leur fournir sans frais les copies conformes des relevés bancaires demandés.
9. J'autorise (nous autorisons) l'établissement financier à informer l'Ordre si le compte en fidéicommiss devient débiteur.

Et j'ai (nous avons) signé à _____, le _____.³

_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
(signature du(des) administrateur(s) agréé(s))	(N° membre)	(signature du(des) administrateur(s) agréé(s))	(N° membre)

Déclaré sous serment devant moi à _____,

ce _____^e jour de _____.

Signature d'un Commissaire à l'assermentation ou de
toute autre personne habile à recevoir un serment

¹ Une seule déclaration est suffisante pour tous les administrateurs agréés qui sont propriétaires d'un même compte en fidéicommiss, pourvu qu'elle indique les noms de tous les administrateurs agréés qui en sont propriétaires et qu'elle soit signée par chacun d'eux. Les formulaires de l'établissement financier doivent également être signés.

² Inscrire ce numéro suivant les spécifications de l'établissement financier (numéro de transit, numéro de compte).

³ Conformément à l'article 9 du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des administrateurs agréés*, l'administrateur agréé doit remettre sans délai un exemplaire dûment rempli du formulaire à l'établissement financier où le compte général en fidéicommiss est ouvert ainsi qu'à l'Ordre (avec un spécimen de chèque) et il doit en conserver un exemplaire. Si d'autres administrateurs agréés deviennent subséquemment propriétaires du même compte, ils doivent remplir et signer ce formulaire et en transmettre un exemplaire à l'Ordre ainsi qu'à l'établissement financier.